



1. Politique communale

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « Politique communale ». Il s'agit de mesures témoignant d'un engagement ferme des autorités communales en faveur de la promotion de la santé : adoption d'un engagement écrit (modification du règlement communal, charte), modification organisationnelle de la Commune (attribution de ressources financières, matérielles ou en personnel) ou changement structurel au sein de la Commune. Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact	Validation
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et principal but recherché</i>	<i>Brève description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure (permanente ou ponctuelle)</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>	<i>Champ rempli par la coordination du label</i>
Label Fourchette verte (tout-petits et juniors)	Depuis 2013, ce projet vise à éduquer les enfants à adopter une nourriture équilibrée, garantir aux parents que leur enfant est nourri de la meilleure manière possible	Fourchette verte est un label de restauration de qualité visant une alimentation équilibrée Fourchette verte des tout-petits à la crèche "Ô comme trois pommes" et fourchette verte junior au restaurant scolaire du site des Courtils	jusqu'à 18 enfants pour la crèche et une moyenne de 80 enfants 4j/semaine	Mesure permanente	La Commune subventionne les familles vaudaises qui placent leurs enfants à la crèche en fonction de leur revenu (Réseau d'Accueil des Toblerones). Pour le restaurant scolaire, la part de subventionnement communale est estimée à 6.-/repas. La Commune s'engage à choisir un fournisseur pour ces 2	Inscription à la crèche et 10.- par midi pour la cantine	Mme Sandrine D'Ouche, directrice crèche, creche@levaud.ch, 0799359757 et Mme Landeiro, Syndique, clandeiro@levaud.ch, 0787252585	Mesure validée : figure dans le catalogue de mesures VD



					structures qui soit labellisé et le personnel est formé pour respecter ces règles.			
Label Youp'là bouge	Début de la formation rentrée 2016-2017 Favoriser et promouvoir la mobilité des enfants entre 0-4 ans. A partir de la rentrée scolaire 2018-2019, notre commune ouvrira une UAPE pour les 1-8P. Cette structure sera aussi sous le même label	Développer l'activité physique des enfants de la crèche communale "Ô comme trois pommes" et de l'UAPE "Le Pommier". Le personnel éducatif s'est formé afin que le concept « pour plus de mouvement » fasse partie intégrante de la crèche et de la structure d'accueil parascolaire.	Jusqu'à 18 enfants inscrits à : "Ô comme trois pommes". Jusqu'à 36 enfants inscrits à l'UAPE: "Le Pommier".	Mesure permanente	Nous payons la formation du personnel de la crèche et de l'UAPE, achetons le matériel ergothérapeutique nécessaire.	Inscription à la crèche et à l'UAPE au tarif du RAT selon le revenu des familles La prestation "Youp'là bouge" ne majore pas le prix d'inscription à la structure	Mme Sandrine D'Ouche, directrice crèche et de l'UAPE, creche@levaud.ch, 0799359757	Mesure validée : figure dans le catalogue de mesures VD
Parc Naturel Régional du Jura Vaudois	1973 Obtention du label « Parc d'importance nationale » en 2012. Objectif : préserver et mettre en valeur la qualité du	Conserver et mettre en valeur la nature et le paysage Renforcer les activités économiques axées sur le développement durable. Sensibiliser différents publics au développement durable et à l'environnement --> Conservation de la biodiversité locale, randonnées pédestres, sentiers thématiques, itinéraires vélo et	Population des 30 Communes membres Hôtes de passage	Mesure permanente	Cotisation de 5.- par habitant	En fonction des activités proposées.	Greffe municipal, Mme Barbara Aellen, greffe@levaud.ch, 0223662562	Mesure validée (cf. grille) : critères 1-6 remplis. La mesure est validée car elle agit sur l'environnement physique de la Commune tout en intégrant des





	paysage et renforcer les activités économiques et sociales axées sur le développement durable et une démarche participative des collectivités et habitant-e-s du Parc.	VTT, excursions de découvertes, place de pic-nic, mobilité douce, entretien des alpages, labellisation des produits locaux, animations pédagogiques pluridisciplinaires, transversales et interactives, organisation d'équipes de bénévoles pour débroussaillage, nettoyage du parc naturel,...						éléments de mobilité, développement durable et de participation. Possibilité de travailler sur le critère 2 (viser davantage des effets en termes de promotion de la santé).
Soutien aux associations sportives, culturelles et villageoises	Favoriser la création et le maintien du plus grand nombre d'activités locales, afin de favoriser le lien social et intergénérationnel entre les habitant-e-s.	La Commune met à disposition de nombreuses salles et infrastructures aux sociétés locales suivantes : - 9 sociétés sportives et autres (volley, unihockey, gym hommes, gym dames, amicale des pompiers, Le Lien (société de développement), La Gamelle (ski club), tennis, paysannes, bientôt badminton) - Cours donnés par des privés: judo, aérobic, yoga, ... - Atelier des Montagnes - Activités enfants et ados - Droit de superficie en faveur du Tennis Club - Rallye cycliste ou pédestre depuis 1990 - Bibliothèque; - Nombreuses manifestations	Ce grand nombre d'associations permet à l'ensemble de la population de trouver une activité qui correspondrait à ses besoins.	Mesure permanente	Mise à disposition de locaux, d'infrastructures et de personnel en fonction des demandes. Subventionnement en fonction des besoins (de 100.- à 400.-). Les sociétés ont droit à un rabais de 150.- pour la location d'une salle lors de l'une de leurs manifestations. Pour la bibliothèque, le local est gratuit et la Commune paie les frais de	Selon les activités proposées.	Greffe municipal, Mme Barbara Aellen, greffe@levaud.ch, 0223662562	Mesure validée (cf. grille) : critères 1-6 remplis.



Commune en santé

		villageoises afin de maintenir le lien social entre les habitant-e-s			raccordement téléphonique-Wifi			
--	--	--	--	--	--------------------------------	--	--	--



2. Offres de loisirs

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « Offres de loisirs ». Il s'agit d'installations, d'animations ou d'offres de loisirs visant à améliorer la santé des habitant-e-s ou à favoriser les liens sociaux. Ces prestations sont soit accessibles à toutes et à tous, soit s'adressent à une population spécifique. Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact	Validation
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et principal but recherché</i>	<i>Brève description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure (permanente ou ponctuelle)</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>	<i>Champ rempli par la coordination du label</i>
Prévention des dépendances	2016 Initier le dialogue avec les jeunes et prévenir les comportements à risque.	Prévention des dépendances et accompagnement par les éducateurs de l'Espace Prévention pour la disco organisée par notre Jeunesse et pour les contacts avec nos jeunes autour de l'école. Visite ponctuelle avec leur bus de l'Espace Prévention. L'espace prévention est un bus qui se déplace sur différents sites en lien avec la jeunesse (collèges, écoles, lieux de fêtes, giron, ...) grâce à des éducateurs de rue qui ont pour mandat d'approcher les jeunes pour faire de la prévention (alcool, violence, drogue, abus, ...)	700 jeunes de la Région viennent participer à la disco	Ponctuelle. Au mois de mai, ils viennent pour la disco de la Jeunesse et sinon au minimum 2 fois par an sur le site scolaire	Contacts téléphoniques et séances avec les différentes parties. Cotisation des prestations par le biais de l'ARAS. Pour l'Espace prévention: notre commune paie 3'200.- par an à la Fondation La Côte qui gère entre autre l'Espace prévention	Gratuit	Mme Landeiro, Syndique, clandeiro@levaud.ch, 0787252585 et Mme Zeller de l'Espace Prévention	Mesure validée (cf. grille) : critères 1-6 remplis.



Promotion de l'activité physique en faveur des habitant-e-s de la commune	a) Piscine de la commune de Bassins	a) Remboursement d'une partie des abonnements de la piscine de Bassins à nos habitants	a) Environ 40-50	a) Permanente	a) Subvention communale sur les abonnements (de 20.- à 80.-)	a) Solde de leur abonnement (coût de 50.- à 270.-)	Greffe municipal, Mme Barbara Aellen, greffe@levaud.ch, 0223662562	<p>Mesure validée (cf. grille) : critères 1-6 remplis</p> <p>Le comité de labellisation salue la participation de la commune mais relève néanmoins que le coût de l'abonnement reste significatif pour la population. Le comité de labellisation encourage la municipalité à entreprendre une réflexion plus large sur ce sujet. En outre, le développement d'autres sous-mesures est à entreprendre.</p> <p>Possibilité de travailler sur les critères 3 (envergure), 4 (régularité) et 6 (soutien notable de la commune). Par exemple, introduction de nouvelles activités, abonnements moins</p>
--	-------------------------------------	--	------------------	---------------	--	--	--	---





								cher notamment pour les personnes en situation économique défavorisée, etc
Sortie annuelle des aînés	2011 Organiser une activité collective et contribuer ainsi à favoriser les échanges conviviaux.	Organiser une sortie annuelle des aînés de la Commune, dès 70 ans. Toute la journée avec car, visites et repas.	Invitation faite à plus de 100 personnes. Chaque année, entre 20 et 30 aînés participent.	Une fois par an	Sortie offerte par la Commune, avec deux accompagnants Environ 3'000 - 5'000 CHF	Gratuit	M. Oldacre, municipal, joldacre@levaud.ch , 0792024327	Mesure validée (cf. grille) : critères 1-6 remplis Possibilité de travailler sur le critère 2 (viser d'avantage d'effets en terme de promotion de la santé): choix des activités, compositions du repas, etc.





3. Famille et solidarité

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « Famille et solidarité ». Il s'agit de mesures sociales, cherchant à renforcer les compétences favorables à la santé des familles ou faisant référence à une étape de la vie particulière (petite enfance, grossesse, parentalité, retraite, etc.). Cette catégorie comprend également les prestations délivrées au domicile ou relatives à la sphère privée. Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact	Validation
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et principal but recherché</i>	<i>Brève description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure (permanente ou ponctuelle)</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>	<i>Champ rempli par la coordination du label</i>
Patrouilleurs scolaires	1983 bénévoles, 2015 rémunérés	Assurer la sécurité sur les passages piétons de la Commune afin d'inciter les enfants à venir à pied ou en car postal à l'école. C'est une obligation légale d'assurer la sécurité lors de la traversée de la route, minimum avec un passage piéton. Depuis 2015, les patrouilleurs sont rémunérés 20.-/h, cela est un choix de la commune.	120	Permanente lors des périodes scolaires	Rémunération des patrouilleurs (20.-/h), organisation, commande du matériel vestimentaire Repas annuel avec l'ensemble du personnel communal	Gratuit	Mme Baeryswil, responsable, 0762001941	Mesure validée (cf. grille) : critères 1-6 remplis
Prestations en faveur des aînés	Plusieurs mesures ont été mises en place afin de soutenir et aider	a) Nettoyage en face de la porte de certains seniors en cas de neige et prélèvement des leurs poubelles par un employé de la commune	Tous les aînés habitant Le Vaud	Mesure permanente	a) Personnel de la commune b) Personnel de la commune et visite de	a) et b) Gratuit c) Les membres paient une cotisation	a) et b) Greffe municipal, Mme Barbara	Mesure validée (cf. grille) : critères 1-6 remplis



	les aînés de la Commune.	<p>b) Nonagénaires - Centenaires : la Municipalité célèbre ses jubilaires et leur remet un cadeau d'une valeur de 500.-</p> <p>c) Gym "automnettes"</p> <p>d) Thé parlotte</p> <p>e) Gestion des logements protégés (potentiel de 6 appartements) avec 2 visites par jour aux locataires et 2h de ménage comprises dans le loyer demandé.</p> <p>La création de ces logements protégés est une initiative communale, sans obligation cantonale. Nous sommes une des seules infrastructures de logements protégés à proposer des visites journalières et des heures de ménage alors que dans les autres structures vous avez principalement des "concierges Sociaux" qui ne voient pas les résidents tous les jours. Nous ne recevons rien du Canton pour ce service.</p>			la Municipalité aux jubilaires	d) Gratuit	Aellen, greffe@leva ud.ch, 0223662562	
					c) et d) Mise à disposition de la salle pour un prix modeste (environ CHF 20.- /mois)		c) Mme Christiane Théraulaz, 0798620037	
					e) Construction et gestion de ces logements protégés		d) Mme Roy Christiane 0223662202	
							e) Mme Steimer, 0793704311	
Promotion de la documentatio	2000, 2018	Nous promovons l'accès à l'information et nous avons décidé suite à la recommandation de la	10	Mesure permanente	Mise à disposition dans nos bureaux des documents	Gratuit	Mme Pasquier, Contrôle de	Mesure validée : figure dans le catalogue de mesures VD





Commune en santé

n pour les nouveaux parents		coordination du label, que dès 2018 les familles recevraient lors de la naissance d'un enfant, un abonnement d'une année aux "Messages aux parents" de Pro Juventute.			informatifs et abonnement pour la 1ère année de Message aux parents (58.-/an)		l'Habitant, habitant@le vaud.ch, 0223664525	
Repas bénévoles	2006	Chaque année, la Commune offre un repas aux bénévoles du village (livreurs de repas à domicile pour les aînés, personnel de la bibliothèque, moniteurs de catéchisme) et durant de nombreuses années il y avait également les patrouilleurs (qui sont désormais rémunérés).	25 personnes	Annuelle	Repas offert à l'auberge du village	Gratuit	Greffe municipale, Mme Barbara Aellen, greffe@leva ud.ch, 0223662562	Mesure validée (cf. grille) : critères 1-6 remplis.



4. Ecole

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « Ecole ». Il s'agit de mesures de promotion de la santé ou de prévention déployées à l'école. Elles cherchent à renforcer les compétences des élèves ou des enseignant-e-s en matière de santé ou à amener un changement structurel au sein de l'établissement (réaménagement de la cour de récréation, engagement de la direction, etc.). Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact	Validation
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et principal but recherché</i>	<i>Brève description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure (permanente ou ponctuelle)</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>	<i>Champ rempli par la coordination du label</i>
Préau invitant au mouvement	Dès 2016, des jeux et espaces ludiques ont été installés sur le site scolaire	Mise en place de jeux sur le site scolaire invitant au mouvement (balançoires, parcours trail, toboggan, piste de saut en longueur, bac à sable,...), création d'un grand terrain multisports synthétique	Plus de 250 élèves sur les périodes scolaires	Temps scolaire	Financement et entretien des infrastructures	Gratuit	Greffe municipale, Mme Barbara Aellen, greffe@levaud.ch, 0223662562	Mesure validée (cf. grille) : critères 1-6 remplis.
Sport et cours scolaire facultatif	2016-2017. Découverte de nouvelles activités : sportives, musicales, créatives,...	Faire découvrir différentes activités hors scolarité. A Le Vaud; nous proposons les midis: l'Atelier des montagnes (mardi et jeudi), Kid's Music et tennis (lundi), football (mardi) et	250 Elèves de 5-8P de la scolarité obligatoire	Par année scolaire, une fois par semaine chaque cours	Rémunération des moniteurs par l'Association Intercomm. Scolaire dont nous sommes membres : 60.- pour le personnel donnant des cours	Gratuit pour le sport (tennis, foot, unihockey et yoga) , 3.- pour atelier, kid's music	Mme Wicht, secrétaire de l'AISE, 0788882018	Mesure validée (cf. grille) : critères 1-6 remplis.



Commune en santé

		unihockey (jeudi et vendredi), yoga (mardi)			La commune recherche régulièrement dans son réseau des personnes disponibles pour donner des cours facultatifs			
--	--	---	--	--	--	--	--	--



Promotion Santé Suisse

unisanté
Centre universitaire de médecine générale et santé publique · Lausanne



5. Santé au travail

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « Santé au travail ». Il s'agit de mesures de promotion de la santé ou de prévention déployées au sein d'une ou plusieurs entreprises. Elles cherchent à renforcer les compétences des employé-e-s ou de la direction en matière de santé ou à amener un changement structurel dans les entreprises (engagement de la direction, installation de douches, amélioration du climat, etc.). Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact	Validation
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et principal but recherché</i>	<i>Brève description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure (permanente ou ponctuelle)</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>	<i>Champ rempli par la coordination du label</i>
Intégration des jeunes dans la vie professionnelle	<p>a) Cours App-App : http://formation-apprentis.ch/appui-apprentis.html. 2014 Organisation de cours d'appui pour apprenti-e-s.</p> <p>b) Projet LIFT : 2017, Sensibilisation positive d'élèves au monde du travail</p>	<p>a) L'association intercommunal du District de Nyon "Région de Nyon" (42 communes sur 47), dont nous sommes membre (coût de 20.-/habitant, participation de la commune à cette association est volontaire), organise des cours d'appui en faveur des apprenti-e-s de la région par des répétiteurs/trices.</p> <p>Les communes membres de cette association valide par le biais des conseils intercommunaux (organe législatif) les projets de l'association.</p> <p>b) Coaching et organisation de stages en entreprises sur une</p>	<p>a) La mesure App-App favorise la réussite des apprenti-e-s en offrant des appuis scolaires spécifiques. Les groupes sont limités à 3 ou 4 personnes. Les appuis se déroulent en soirée à raison de 2 heures par semaine. L'admission de l'apprenti-e est décidée après</p>	<p>a) 1 à 2 cours par semestre</p> <p>b) Mesure permanente</p>	<p>a) Par le biais de nos cotisations pour le financement du Conseil Régional du District de Nyon (env. 12'000.-/an). La somme allouée à la mesure App-App par Le Vaud via le CR est en fonction du nombre d'habitants, donc environ 160.-/an sur les 12'000.- versés par le CR</p>	<p>a) 5.-/h pour les apprentis</p> <p>b) Gratuit. Le stagiaire reçoit un petit « salaire » pour son activité au sein de l'entreprise.</p>	<p>a) M. Freudiger, secrétaire général du Conseil Régional, 0793048859</p> <p>b) Direction de l'Etablissement de l'Esplanade, 0225575177</p>	Mesure validée (cf. grille) : critères 1-6 remplis.



		<p>période de 3 ans, à raison de quelques heures par semaine.</p> <p>Ce projet permet aux jeunes de mieux appréhender la vie professionnelle et au personnel encadrant d'atténuer certains préjugés. Le lien social ainsi mis en place redonne confiance aux jeunes et aux employeurs.</p>	<p>un entretien par un-e intervenant-e socio-pédagogique de l'association TEM. Les répétiteurs/trices sont des étudiant-e-s d'écoles supérieures, sélectionnés par TEM.</p> <p>b) de la 9ème à la 11ème HARMOS</p>		<p>b) Coordonner entre l'AISE et la Direction de l'Etablissement de l'Esplanade</p>			
--	--	--	--	--	---	--	--	--



6. Espaces publics

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « Espaces publics ». Il s'agit de mesures qui visent à réduire les influences physiques et chimiques nocives (bruit, fumée), à maintenir ou améliorer les ressources naturelles (eau, air, forêt) ou à créer des installations favorables à la santé sur le territoire communal (pistes cyclables, parcours balisés, places de jeux ou de sport). Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact	Validation
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et principal but recherché</i>	<i>Breve description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure (permanente ou ponctuelle)</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>	<i>Champ rempli par la coordination du label</i>
Aménagement de l'espace public favorisant le bien-être des habitant-e-s	<p>a) Favoriser la rencontre, la promenade, le bénéfice de la sortie à l'extérieur</p> <p>b) Canapé forestier : 2016. Inciter les enfants à sortir et appréhender la nature dans un lieu de rassemblement sécurisé. Un jardin d'enfants au sein de la commune "la Ferme des lutins" propose cette</p>	<p>a) De nombreux espaces sont aménagés de diverses façons sur l'ensemble du territoire communal afin d'inciter les habitants à sortir se promener, se rencontrer,...</p> <p>Parmi ces aménagements, un entretien général est effectué sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sentiers pédestres - Les places de pic nic - Terrains de pétanque <p>b) La "forêt" de Le Vaud permet d'entrer en contact avec un environnement qui capte l'attention des enfants. Par rapport à ce qu'ils peuvent avoir l'habitude de vivre, les sons, lumières, mouvements, dimensions sont radicalement différents. Dans cet endroit et par le trajet qui les y conduits, les enfants acquièrent les</p>	<p>a) Tous les habitants</p> <p>b) Enfants entre 30 mois et l'âge d'entrée au cycle initial</p>	a) et b) Mesure permanente	<p>a) Entretien et aménagement</p> <p>b) La zone prévue pour l'implantation du canapé forestier a été définie par le garde forestier et le municipal des forêts. Entretien de l'endroit par la Commune si besoin</p>	a) et b) Gratuit	<p>a) Greffe municipale, Mme Barbara Aellen, greffe@levaud.ch, 0223662562</p> <p>b) Mme Anne Di Tullio Maghe, 0798164390, lafermedeslutins.ch@gmail.com</p>	Mesure validée (cf. grille) : critères 1-6 remplis.



	activité (structure privée)	<p>premiers schémas de fonctionnement dans l'espace, qu'ils soient villageois ou non.</p> <p>Le fait d'être en extérieur avec ce que cela permet (courir, bouger,...) de même que le fait d'y aller à pied oblige au mouvement. Un chemin forestier est un terrain varié sur lequel les enfants expérimentent leur équilibre et leur motricité.</p>						
Bancs publics	Mettre à la disposition de la population des bancs publics disposés dans la commune	Une dizaine de bancs sont placés sur notre commune pour permettre aux promeneurs de se reposer et de profiter du panorama. Même s'il n'y a pas eu une réflexion pour que la disposition des bancs permette un parcours de promenade pour les seniors, la proximité et l'écoute avec les habitant-e-s sont présents. Par exemple, un banc a été installé suite à la demande de Mme Pucci, une nonagénaire qui ne pouvait pas trop se déplacer car il n'y avait pas de bancs le long de son parcours jusqu'au centre du village (une dédicace à cette dame figure sur ce banc).	Tous les habitants	Mesure permanente	Aménagement	Gratuit	Greffe municipale, Mme Barbara Aellen, greffe@levaud.ch, 0223662562	Mesure validée (cf. grille) : critères 1-6 remplis.
Places de jeux	1994, 2016, 2018 Mettre à disposition des enfants des lieux	Aménagement de plusieurs places de jeux : site scolaire (balançoires, parcours trail, bac à sable, toboggan,...), et "la parcelle n°1"(rampes de skate, espace	Tous les habitants de la commune et plus particulièrement	Mesure permanente	Financement et entretien	Gratuit	Greffe municipale, Mme Barbara Aellen,	Mesure validée : figure dans le catalogue de mesures VD.



Commune en santé

	où se défouler en plein air	roller, multi-sports,...) avec toilettes publiques.	t les enfants (environ 250)				greffe@levaud.ch, 0223662562	Possibilité de travailler sur le critère 2 (viser d'avantage d'effets en terme de promotion de la santé): eau, toilettes, fruits en autocueillette
Terrains multi-sports	2018 Mettre à disposition des terrains multi-sports accessibles en tout temps	Réfection complète du terrain de foot et aménagement d'un terrain synthétique multisports extérieurs sur le site des Curtils (30 x 20m) et mise en place d'un terrain multi-sports sur la parcelle n°1 (11,50 x 23m). Une partie de la population a soutenu financièrement par des dons le terrain des Curtils en complément du financement communal et des subsides cantonaux et pour la parcelle n°1 le terrain multi-sports en kit a été offert par le club de tennis de notre village.	Jeunes du village, club de foot et sportifs/ves du « dimanche ».	Constructions pérennes	Mise en place des infrastructures et entretien. Montant dépensé par la commune pour cette réfection (sans le financement de la population) : 170'000.- pour la réfection et 61'000.- pour la mise en place de celui de la parcelle n°1	Gratuit	Greffe municipale, Mme Barbara Aellen, greffe@levaud.ch, 0223662562	Mesure validée (cf. grille) : critères 1-6 remplis.
Zone 20 Km/h , 30 Km/h	2015	Lors de la création de nos nouveaux arrêts de bus, nous avons opté pour un îlot central qui stoppe le trafic lorsque les bus sont à l'arrêt, ce qui modère la vitesse près du site scolaire, et vers le nouveau parc animalier de La Garenne, un tronçon à 20km/h a été aménagé favorisant les piétons. La Municipalité est en préparation d'un réaménagement du centre du village où	Tous les habitants	Mesure permanente	aménagement	Gratuit	Greffe municipale, Mme Barbara Aellen, greffe@levaud.ch 0223662562	Mesure validée (cf. grille) : critères 1-6 remplis.



Promotion Santé Suisse

unisanté
Centre universitaire de médecine générale et santé publique - Lausanne



Commune en santé

		il est fort probable que ce tronçon puisse à l'avenir être à 30 Km/h.						
--	--	---	--	--	--	--	--	--



Analysez les points forts de votre bilan ainsi que les perspectives d'amélioration. Des propositions de mesures complémentaires sont-elles possibles et envisageables?

Perspective d'amélioration	Proposition
<p>Il serait possible de viser davantage d'effet en matière de prévention et promotion de la santé pour les mesures : « Sortie annuelle des aînés », « Places de jeux » et « Parc Naturel du Jura Vaudois ».</p>	<p>Voir les propositions dans la colonne « Validation » des mesures concernées ou se renseigner auprès de la coordination du label pour obtenir des informations sur des mesures déjà en place dans d'autres municipalités ou pour obtenir les contacts d'organismes pouvant soutenir la mise en œuvre de nouvelles prestations.</p>
<p>Concernant la mesure « Promotion de l'activité physique en faveur des habitant-e-s de la commune », le Comité souhaiterait que la commune développe davantage de sous-mesures dans les années à venir.</p> <p>Concernant plus spécifiquement la sous mesure « Piscine de la commune de Bassin », le comité salue la participation de la commune mais relève néanmoins que le coût de l'abonnement reste significatif pour la population ce qui questionne sur l'accessibilité de la sous-mesure aux habitant-e-s se trouvant dans une situation économique défavorisée. Aussi, le Comité recommande à la commune d'entreprendre une réflexion autour du prix de l'abonnement à la piscine communale de Bassins.</p>	<p>Afin de développer davantage de sous-mesures, la commune de Le Vaud pourrait consulter le catalogue des mesures du label ou contacter la coordination pour obtenir des informations sur des mesures déjà en place dans d'autres municipalités et qui pourraient être validées comme sous-mesures. La commune est également encouragée à visiter notre site « Environnements favorables à la santé », et plus précisément le répertoire de mesures (www.environnements-sante.ch).</p> <p>Concernant la sous-mesure « Piscine de la commune de Bassin », la commune pourrait, par exemple, proposer un abonnement moins cher aux personnes dans une situation économique défavorisée.</p>



<p>Au cours des années à venir, la commune de Le Vaud pourrait ancrer davantage la promotion de la santé dans les domaines « Ecole » et « Santé au travail ».</p>	<p>Déjà bien active pour la promotion de la santé, la commune de Le Vaud pourrait renforcer cette dimension en développant de nouvelles mesures dans les domaines les moins dotés. Pour cela, la commune de Le Vaud pourrait consulter le catalogue des mesures du label ou contacter la coordination pour obtenir des informations sur des mesures déjà en place dans d'autres municipalités.</p> <p>La commune est également encouragée à visiter notre site « Environnements favorables à la santé », et plus précisément le répertoire de mesures (www.environnements-sante.ch).</p>
<p>Il est recommandé de faire participer la population à la création/mise en place des mesures la concernant.</p>	<p>Privilégier les démarches participatives auprès des habitant-e-s de la commune.</p>



En un graphique, voici le **bilan des actions existantes** dans votre Commune (en bleu) et des **mesures minimales demandées** afin d'obtenir le label 1 étoiles (en rouge).

